

S3 de Grenoble

Bulletin n° 210 d'Octobre 2014

Prix du numéro : 1 € - Abonnement : 6,50 €.

# DROIT AU BUT!

élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES JE VOTE FSU

> snes fsu

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRE

DÉTUDES POUR UN TEL SALAIRE

LE SNES SE BAT POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES





# Droit au but

É<u>ditoria</u>l



omme to<mark>us les fonctionnaires de France, nous, personnels de</mark> l'Éducation nationale, sommes appelés à élire nos représentants entre le jeudi 27 novembre et le jeudi 4 décembre.

Parce que tout au long de l'année scolaire, les militants du Snes-FSU sont vos collègues dans les établissements, ils sont véritablement habilités à représenter la profession, à porter sa voix.

Dans les instances, où vos représentants ont à cœur de vous faire entendre, de faire respecter vos droits,

dans les établissements, où au quotidien, ils sont à vos côtés pour lutter contre l'arbitraire et les dérives managériales de plus en plus pesantes,

vos élus se battent avec vous pour nos métiers, mais aussi pour un projet d'École ambitieux pour l'ensemble de nos élèves.

Qu'il s'agisse

d'Éducation prioritaire, de crise de recrutement.

de revalorisation de nos salaires et de nos conditions de travail, des conditions lamentables de formation faites à nos jeunes collègues stagiaires ou encore de contenus d'enseignement,

il n'y a guère que le Snes, dans la FSU, - et l'actualité récente l'a montré - pour faire entendre dans la durée la voix des collègues...

Ce sera encore le cas lors du meeting que nous tiendrons sur toutes ces questions à Paris, le samedi 22 novembre!

#### Il s'agit maintenant de viser juste.

En renouvelant, par votre vote, votre confiance aux candidats du Snes-FSU. vous vous - et nous - donnez les moyens de parler haut et fort.

Nous le mesurons au quotidien dans nos établissements, rien n'est pire que le repli sur soi, l'isolement et le silence.

#### Ensemble, donnons de la voix!

Corinne BAFFERT

Élections professionnelles

JE VOTE SNES du 27/11 au 4/12/2014 JE VOTE FSU















Développer les recrutements dans toutes les disciplines

Candidats agrégés

**AGRÉGÉS** 





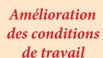
Xavier ANDRIEUX - CN 4







Franck BARRAQUÉ - CN 6



Liberté pédagogique







SNEP - Syndoot frationer de l'Education P SNESup - Syndoot Malienne de l' IESup - tyrocal National de l'En syndratio de la FSU - Federation



Sally BROWN - CN 5







ngère PHILIPPON - CN 10

Rester des cadres concepteurs de nos métiers



Halte au caporalisme



Respect des missions et statuts



Dominique GEORGE - CN 11























Dégel de la valeur du point d'indice et rattrapage des pertes subies!





Respect de l'identité professionnelle, fondée sur l'enseignement disciplinaire!

Amélioration des conditions

de travail

Respect de nos

missions et statuts

#### CERTIFIES

CAndida ts cer tifiés

ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT



M<sup>®</sup> SAFFERT Corinne - lettres modernes - lyote Edward Herrot, Vibron - 38 M. AGNES Jacques - historie et géographie - lyote Emmanuel Mourier, Grandille - 38

M<sup>10</sup> JANNOYER Christians – Anglast – college for Dicci, Dise 20
M. CHEVALIER Philippe – sances retained de Ingenera – y des Les Calerie, Monetinus – 35
M<sup>10</sup> AALALOU Martins – retire et glographs – rollige Friedric Metal

M<sup>®</sup> GUILLAUME Anne Marie - mathématiques - collège Patro Picaesc. Editoriles - 38 M. FAYLIDES Niceles - sciences physiques - lyces du Graner, La Raviere - 73

M<sup>®</sup> SAINT-JOAN'S Christine – lettre modernes – lycie Guillaune Foret, Borres a somale du copa des professeurs sertifés et copa des alphites d'existignement M. LECONTE François – hemis et glogophe – collège Forand Lège. Saint Matte d'

M<sup>ore</sup> DORTEL Avne-sciences physiques – colège Europeia, Granoble –38 M. BOREL Cyré – sciences de la vie et de la Terre – colège Louis Luxvière, Echiro

M<sup>IM</sup> DELCARDINE Cécile – sciences de la vie et de la Taine – calège Jean Mermus, Barby – T3 M. REYNAUC Albaia – mathématiques – ZPI 07-2 nat collège Lea Parnières Annonèy – (07

MTT PRIDRON trabelle - éducation musicale - collège Alain Borne, Montélérair - 26





Liberté pédagogique















Processus d'intégra-

tion dans le corps des

agrégés!

Mile SANTELENA Eliea - Italien - Loveredii Diaruthal, Saint Martin d'Hères - 38 M. FOURNEYRON Mathieu - histoire et géographie - colège Le Clergeon, Rumily - 74 M. EMERY Gabriel - economic physiques - collège du Trêves, Mena - 38 Mile SANCHEZ Gécile - honore et péographie - collège Barnave, Saint Egrève - 38 M. MABILON Jacky - histoire et géographie - collège André Mainux, Voreppe - 36 M<sup>IM</sup> BORDIER Claire - scences physiques - 29 36 f rad (ode Les Eaux Cares, Grencele - 36 M. PRETTRE Obvier - Bosnomie-geston (option 0) - typie its Granter, La Rayone - 73 \*\* MONTAGNE Sandrine - muthimutques - 25 25-1 red yolk Lufferues - Algoud, Velenue - 26 M. OSTERNAUD Alexandre - Hattire et géographe - collège Plené Long, Alby et Chéren - 74 M. JEUNET Obvier - mathématiques - cotiège Les Pemilines, Arronay - 07 M. LAJOYE Brice - sciences physiques - 29, 74-1 rad lycile de l'Albaneis, Rumilly - 74

M<sup>are</sup> BONETTI Delphine – Intres modernes – collège Georges Brassers, Porti-Evêque – 58

M<sup>or</sup> ALANORE Chédia - littre rissiones - 2R252 sci collige Jour Pietr. Sers Paul Toe Oslosau - 26 M. CHOUROU Karles – sciences physiques – type du Dauphiné, Romanz si Isère – 20

M. DONTAINE Alain - scenore incromoves et soosies - Linventé Stendal, Sont Metro d'Aves - 30 " NAVENNEC Nicole - documentation - Igode Xavier Mallet - 07 M. LUGIANI Jean-François – arts plastiques – collège Raymond Quelen, Port en Roy  $M^{\rm res}$  ROCHE Véronique – philosophie – lycée Edouard Herret, Volton – 38 M. DUMAILLET Christophe - lettres modernes - lycke Herri Laurene, Sant Vallar - 26 M<sup>er</sup> CARREL Brigitte – lettres modernes – collège Paul Langevin, Ville la Grand – 74 M\*\* BONNEFOY Caline - lettres modernes - collège Le Vergeron, Morans - 36 M. MARAND Xavier – mathématiques – lycale André Argouges, Grenotie – 38

snes**U**p

M" CAPRON Aude - espegnol - lycle La Mahayane, La Mura - 36











Arrêt du recrutement : au niveau du Master, le recrutement doit être celui de professeurs agrégés!









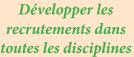








Réduction du temps de service!





Développer les





Halte au caporalisme















#### CANdidats dcio/copsy

Des candidats qui s'engagent pour la profession tout entière, Conseillers-ères ET Directeurs-trices







DIRECTEURS DE C.I.O et **CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES** ACADIMIT DE QUEMINA rendent de la FSU - Aktimition Symbolis Unitern distance dispriseds Vene PENAVARIE Prédérique - CIC - Bourgon-Jirleu - 31 Vine BOULUD Odie - CIO Olympique - Grandin - 36 w MOULIN Chantal - CIO - Chambery - 73 Nee DE SAINT JEAN Marion - CIO Olympicus - Omnoble - 36 Vine GONDAST Panicia - CIC Overgious - Grenotie - 35.

Défendre et promouvoir le service public d'Orientation de l'Éducation Nationale, un service structuré par son réseau de CIO, non soluble dans le SPRO





Patricia GONDRET - COP 3

#### Reconnaître et revaloriser pleinement notre métier,

avec un cœur de métier axé sur la psychologie de l'Éducation et de l'Orientation, privilégiant le suivi au conseil ponctuel, en lien avec les équipes éducatives.

Mettre fin au blocage des carrières en ouvrant l'accès à la Hors-classe. Revaloriser significativement la carrière des directeurs-trices dont la charge de travail a considérablement augmenté.



Vmr FOREL SMphanie - CIO - Arromanus - 74 M. CHEMIN Daviel - CIO Flow Clares - Grentile - 30 w VIDERT Marke-Christine - C/O - Champlery - 73

Améliorer les conditions d'exercice et les carrières :

Porter le niveau de recrutement au M2 de psychologie, Doubler les postes aux concours pour en finir avec la précarité et diminuer le nombre d'élèves pris en charge par chaque COPsy.

Daniel CHEMIN - COP 5

#### *Voter SNES-FSU, c'est :*

- Être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération.
- Donner plus de force à un syndicat attaché à l'unité et la cohérence du Second degré, fortement implanté dans les CIO, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.















#### **Un constat**

Le SNES est le seul syndicat à intervenir activement dans toutes les instances (CT, CAP, GT...), à tous les niveaux,, et à défendre tous les dossiers tant individuels que collectifs.

Respect des missions et statuts!

Respect des 35 heures hebdomadaires TTC

Dépassement d'heures : récupération ou compen-

Un CPE pour 250 élèves

Une évolution de carrière

Un corps d'inspection spécifique issu de la profession

Revalorisation urgente! Dégel de la valeur du point et rattrapage des pertes subies!

#### Nos demandes

(toutes charges comprises).

sation

de type « agrégation »



#### Nos acquis

Accroissement du nombre de promotions à la Horsclasse ( alignement sur le ratio des enseignants ).

Alignement de l'indemnité forfaitaire sur l'ISOE.

Des analyses et interventions sur la circulaire de mission écoutées au niveau ministériel.







#### CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION





SNES – Syndical National des Ensegnements de Becond Degre, SNUEP – Syndical National Unitarie de l'Ensegnement Profession syndicate de la FSU – Fabbration Syndicale Unitarie

1 tidates 1 supplierts

F.S.U.

M. OG/ER-COLLIN Bernard - collège Le Guillon - Le Port de Beauvoieir - 98

V" BOLLARD Nelly - I/10e Bertroller - Arrocy - 74

M<sup>re-</sup> VALLA Farmy - lycen Jaums - Promistor - 26

M. MARAIS Olivier – Igolo Hector Barlot – La Citta Bant Andra – 36 M<sup>er</sup> GONN Leure – collège Maurenne – Bant Jeen de Mausenne – 73

M. JACQUY Hervé - soldon Premerd - Vinne - 38. V. BRICKA Serge – yote Gullaume Ficher – Borneville - 74

M<sup>no</sup> ALIA Nathalie - collège Jules Velles - Forcaine - 36

V<sup>on</sup> TREMELO Celine - optique de l'hire - Verrie - 38 M. SERRE Publick - corlège Europole - Grenotrie - 38

\*\* ACHERCHOUR Fathire = 278 36-3 red yoke Roussanille + Nyona + 26

W" EUVRARD Cécle - collège Jangkird - La Citte Sert André - 38

M<sup>ire</sup> SAVIO Gaille - colège Jean Lacheral - Faverges - 74

M. GUERSNON! Marto - collège Joseph et Kaver de Mantre - Sant Attan Leysse - 73

M<sup>rs.</sup> WARLOP Sandrine – Iyote Camile Cons – Moressi - 38 M<sup>rs.</sup> CHARDON Fableane – collige tu Mort des Proces – Seysesi - 74















Revalorisation urgente de la carrière!

Dégel de la valeur du point d'indice et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat!



Pour une véritable politique d'Éducation prioritaire!





Accès de tous à la classe exceptionnelle!



CAndidats p.e.g.c.



Réduction du temps de service!

Amélioraton des conditions de travail Allègement des effectifs!





Pour un collège de la réussite de tous les élèves!



#### Des avancées significatives

Au cours du mandat 2011-2014, vos élus (toutes catégories) ont obtenus deux avancées significatives.

- 1. <u>Pour les mutations</u>: Le retour à la possibilité de muter en « rapprochement de conjoint » sur la résidence privée, alors que depuis quelques années, seule la résidence professionnelle du conjoint pouvait être prise en compte; nous n'avions cessé de dire, en montrant les exemples, que cette disposition était néfaste car elle prenait à contrepied certains arbitrages familiaux antérieurs quant au choix de la résidence familiale. Il reste à travailler sur la question des 40 Km au moins d'éloignement.
- 2. Pour les promotions d'échelon ( Certifiés, EPS, PLP) : une augmentation automatique et technique de la note pédagogique en cas de retard d'inspection de plus de cinq ans ; cela a été décidé après un échange en GT, à partir des propositions de l'administration et des nôtres, mais surtout cela faisait suite à des années de protestations contre des classements qui n'étaient pas équitables, du fait des différences de durée entre deux inspections selon les disciplines et les affectations.

### le rôle de nos élus

Dans les CAPA, les FPMA et les conseils de disciplines, nos élus veillent à l'équité et à la transparence des procédures ainsi qu'au respect des dispositions légales, réglementaires ou établies par le Recteur; ils portent à la connaissance de l'administration les situations individuelles particulières : leur nombre, la qualité de leurs interventions et de la préparation en amont — les élus SNES consultent et vérifient la totalité des dossiers concernés — leur permettent souvent d'infléchir les décisions rectorales ; ainsi plus de trois mille dossiers et barèmes sont vérifiés pour le mouvement Intra, mais c'est également le cas pour les mutations Inter, les refus de temps partiel ou les litiges sur la quotité, les appels de note administrative, les attributions de congés formation ; pour les promotions d'échelon et de grade, comme pour les mutations, les outils informatiques développés par le SNES nous permettent de vérifier les tableaux d'avancement, de promotion ou les mouvements d'affectation préparés par les services du Rectorat.

Le travail des commissaires paritaires ne s'arrêtent pas à la préparation et aux interventions en séance ; ils interpellent également l'administration sur des situations particulières et accompagnent les collègues lors de la consultation de leur dossier administratif ou d'une convocation chez le DRH ou son adjoint ; ils demandent parfois ces rendez-vous pour exposer une situation. À l'issue des CAPA ou GT, ils rendent compte de leurs interventions et des décisions du Recteur.

#### À quoi servent les élus du SNES : l'exemple du mouvement de Musique 2014

Les collègues d'Éducation musicales se souviennent du retard pris par les procédures de mutations dans leur discipline en juin dernier. L'administration voulait à l'ouverture de ce mouvement avaliser une décision de mutation d'office « dans l'intérêt du service » d'un collègue agrégé, d'un lycée de centre-ville vers un collège rural éloigné. La mutation dans l'intérêt du service n'est pas une sanction, contrairement au « déplacement d'office » qui peut être décidé par le Recteur, après consultation du Conseil de discipline. Comme l'ont rappelé les élus du SNES à la FPMA, la mutation dans l'intérêt du service peut être justifiée en cas de difficultés graves entre un collègue et sa hiérarchie locale ou, encore, si un collègue est victime de rumeurs, de cabales ou de harcèlements de la part de familles, par exemple ; mais cela suppose que l'intéressé soit demandeur d'une telle mesure ou, à tout le moins, l'accepte ; sinon, il est légitime de soupçonner une mesure di sci pl i nai re dégui sée, d'autant pl us i nacceptable qu'un fonctionnaire peut être présent et défendu dans un Conseil de discipline, alors que la FPMA se déroule en son absence. Ici, le collègue se voyait imposer une mutation qu'il avait refusé de demander malgré de fortes incitations (pressions?) de l'institution. Nous avons exigé la communication du dossier, pour vérifier la réalité de « *l'intérêt du service* » dont se prévalait l'administration tout en réfutant l'idée qu'il ne s'agissait nullement d'une sanction déguisée et que, dans la situation, il n'y avait rien qui aurait pu justifier une sanction. Seuls les élus agrégés ayant la

possibilité de consulter un dossier d'agrégé, nous avons ensuite refusé de traiter ce cas en FPMA, puisque tous les participants n'avaient pas la même connaissance du dossier, et exigé la réunion de la CAPA des agrégés. Certes cela a conduit à retarder le mouvement d'Éducation musicale et les affectations qu'attendaient certains collègues; certes, dans un premier temps, le Recteur a maintenu sa décision de mutation « dans l'intérêt du service »; mais nous avions soulevé suffisamment de points de procédure et fait inscrire suffisamment d'éléments au compte rendu de la CAPA des agrégés, puis de la FPMA qui a fini par se tenir, que le collègue a pu obtenir du Tribunal administratif, en procédure d'urgence, la suspension de la décision du Recteur et qu'il a pu faire sa rentrée dans son lycée.

Il faut savoir qu'en procédure d'urgence, on ne peut obtenir que la suspension d'une décision, il faut attendre le jugement au fond pour obtenir son annulation ; il est à noter qu'il très rare de gagner en procédure d'urgence car il faut établir non seulement que la décision est manifestement illégale, mais également qu'elle cause un préjudice immédiat et irréparable. Souvent cette seconde condition aboutit au rejet de la requête en procédure d'urgence, y compris si la première est incontestable.

À l'évidence, l'énergie que nous avons déployée en juin dernier pour ne pas laisser passer l'arbitraire n'a pas été inutile.



Les élus du SNES en séance lors d'une FPMA.

#### « Keskecè ? »

#### **CAPA** = Commission Administrative Paritaire Académique.

« Paritaire » signifie qu'elle est composée pour moitié des élus des personnels et pour moitié de représentants de l'Administration ; elle doit être consultée sur tous les actes de gestion individuelle : accès au corps, promotions d'échelon ou de grade ( Hors-classe ), appels de note administrative, refus de temps partiels ou litiges sur la quotité, attributions de congés formation. Dans le cadre de procédures disciplinaires, elle peut être réunie en Conseil de discipline. Dans tous les cas elle émet un avis, parfois formalisé par un vote, mais la décision reste celle de l'autorité administrative.

#### FPMA = Formation Paritaire Mixte Académique.

C'est la réunion des CAPA de certifiés et d'agrégés pour les opérations de mouvement : vérification des barèmes, situations sociales et médicales graves, affectation des titulaires, rattachement des TZR.

#### **GT = Groupes de Travail.**

Moins formels que les CAPA, ils sont réunis à l'initiative de l'Administration, parfois à notre demande, pour discuter des règles et procédures en œuvre dans les CAPA et FPMA, pour faire évoluer les circulaires rectorales ; pour échanger sur un dossier particulier.



#### C.C.P. des Non-TITULAIRES de sur veil lance et d'accompagnement



**NON-TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET** 

D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

















#### AED, le temps de tous les dangers

En cette rentrée 2014, les 60 met en péril la possibilité de suivre efficasuppressions de postes d'assistants cement leurs études. d'Éducation (AED) imposées dans notre académie affectent lourdement bon pour examen et concours sans récunombre des vies scolaires de nos établissements du Second degré.

Alors que l'École est annoncée comme une priorité du gouvernement, ce même gouvernement, suivi par le rectorat, a décidé de reprendre 60 postes pendant l'été bien que l'effectif des élèves accueillis dans le Secondaire soit en augmentation.

#### Des droits bafoués

Devant fonctionner à effectifs réduits, de nombreux services de Vie scolaire se trouvent en difficulté sur des points d'organisation qui devraient normalement être favorables aux AED.

Par exemple, I'obtention du crédit d'heures de formation devient un combat car les proviseurs / principaux entendent utiliser au maximum le peu d'heures de surveillance qu'ils ont reçu afin de renforcer les équipes pendant la journée. Ce droit - qui paraît évident, puisque l'on parle d'un poste qui s'adresse, entre autres, à des étudiants est aujourd'hui remis en cause dans pas mal d'établissements. Pour les AED, ceci

De même, le droit d'absence pération se retrouve, lui aussi, sur la sellette dans d'autres académies! Faisons tout pour que le rectorat de Grenoble n'emprunte pas cette voie-là!

#### Une vigilance de tous absolument nécessaire

Les situations sur le terrain sont intolérables : suite à l'absence fréquente de remplacements, on a pu voir des collèges comptant seulement un surveillant pour 600 élèves durant les premiers jours de l'année ! Car - en plus de saper la réussite personnelle des collègues AED - ces mesures conjuguées deviennent un véritable danger pour le fonctionnement des établissements et la sécurité des élèves comme celle des personnels.

Il est urgent que chacun de vous soit très attentif à la situation des vies scolaires de vos établissements, prenne contact avec les secrétaires locaux du SNES (S1).

La première action est de faire remonter les informations et de se syndiquer .

#### AESH - Pour un

Depuis la loi de 2005 sur le handicap, la création d'un véritable métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap était une nécessité. En août 2013, le projet est enfin sorti des cartons du ministère et les premiers AESH devraient prendre leur poste à la rentrée prochaine.

Si le SNES-FSU se réjouit de cette avancée - qui, d'une part, va permettre à des élèves de plus en plus nombreux de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire dans de meilleures conditions, et, d'autre part, à des collègues ayant accumulé une expérience précieuse, de la mettre à profit il reste cependant plusieurs points de débat et de questionnement.

#### Des temps pleins rares

Tout d'abord, nous n'acceptons pas le fait que, pour accéder enfin à un CDI, les futurs AESH doivent forcément en passer par six ans de CDD instables et précaires, en recrutement rectoral ou local, ce qui perpétue l'inégalité latente dans le traitement et les tâches demandées.

La possibilité est donnée aux AESH de travailler soit à temps complet, soit à temps incomplet, et un contrat d'une quotité inférieure à la précédente ne peut pas être proposé. Dans les faits, nous savons très bien que les temps pleins d'AVS sont actuellement rares et que cela contraindra les collègues - dans la mesure où leur



#### C.C.P. des Non-TITULAIRES

d'enseignement, d'éducation et d'orientation















Non-titulaires au rectorat avec le SNES

#### <mark>vérit</mark>able <mark>méti</mark>er

emploi du temps le permettra - à travailler sur plusieurs établissements pour obtenir un salaire complet.

#### Égalité de traitement

Les conditions de diplôme requises et l'absence de formation éducative et pédagogique risquent également de poser problème dans la prise en charge de certains élèves handicapés. Une grille indiciaire particulière sera mise en place, allant de l'indice majoré 311 à 363. L'évolution dans la grille sera liée aux entretiens professionnels qui jalonneront la carrière des AESH, cadrés dans la circulaire d'application. Si la condition sine qua non pour obtenir le CDI est un total de six années d'AVS / AESH, il reste une marge de tolérance pour certains collègues à la situation particulière.

Dans cette optique, pour faire respecter l'équité de la mise en place de ces nouveaux textes, le SNES-FSU, dans toutes les sections académiques, a demandé la convocation des CCP compétentes. Il sera très attentif à tous les niveaux pour que l'égalité de traitement de tous, sur l'ensemble du territoire, soit garantie.

Le SNES-FSU poursuit la mobilisation pour la création d'un véritable métier d'AESH, car si ces réponses sont une avancée, elles restent insuffisantes en regard des besoins.

#### Reclassement des anciens contractuels

#### Une avancée importante

Les contractuels ayant réussi les concours lors de sessions antérieures peuvent avoir intérêt à demander la révision de leur classement.

#### Reprise des services de contractuel

Les anciens contractuels nommés stagiaires à la rentrée 2014 verront leurs services repris pour leur classement dans le corps des agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy, PLP ou PE, à hauteur de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans, des trois guarts au-delà de douze ans.

La clause de sauvegarde de la rémunération appliquée depuis la rentrée 2013 est maintenue. De ce fait, si le classement dans le corps de fonctionnaire aboutit à un traitement inférieur à celui que l'intéressé percevait comme contractuel, il ou elle conserve, à titre personnel, le bénéfice de sa rémunération antérieure. Pour l'application de cette clause, il faudra justifier de six mois de service dans les douze mois précédant la nomination en tant que stagiaire.

#### Exemple de classement en application des nouvelles règles

Un agent contractuel ayant 4 ans d'ancienneté, nommé stagiaire à la rentrée 2014, sera classé dans le corps des certifiés ou CPE avec 2 ans d'ancienneté, c'està-dire au 4ème échelon, à l'indice majoré 432 (traitement mensuel brut 2000,29€; mensuel net 1693,70€ (sans indemnité de résidence, hors prélèvement MGEN).

Le maintien de la règle du butoir l'aurait conduit à être classé au premier échelon (IM 349) s'il était rému-

néré auparavant à l'indice IM 321 ou au 2ème s'il était rémunéré à l'indice IM (IM 367).

Le gain financier lié à la suppression de la règle du butoir est de 23% environ dans un cas, de 16% dans l'autre.

#### Révision possible pour les lauréats des sessions antérieures à 2014

À la demande de la FSU, les ex-contractuels nommés stagiaires lors d'une précédente rentrée pourront demander la révision de leur classement. La demande devra être formulée dans les six mois qui suivront la publication du décret et l'acceptation de la proposition de nouveau classement formulée dans les deux mois qui suivront sa transmission. Cependant, les services effectués depuis la nomination en tant que stagiaire et jusqu'à la rentrée 2014 seront neutralisés dans le calcul. La FSU a contesté cette restriction en déposant un amendement au CTM du 9 juillet ; l'UNSA et le SGEN n'ont pas soutenu cette demande!

#### Contrepartie imaginée par le gouvernement

Enfin, le ministère a choisi en « contrepartie » de ne plus verser la prime d'entrée dans le métier (1500€ brut versés lors de la première année de titulaire en application du décret n°2008-926 du 12 septembre 2008). La FSU a contesté cette logique de contrepartie en votant contre cette modification des conditions de versement de cette prime tandis que trois syndicats choisissaient de s'abstenir (UNSA, SGEN, SUD).

Malgré ces restrictions, la modification des règles de classement constitue une avancée effective, due à aux actions conduites par les intéressés et des interventions résolues et répétées des syndicats de la FSU.

# Du souffle,



voir dire que les participants au congrès pas regretté d'avoir ploi du temps bien rel de la maternelle à

fatigue de cette fin de première période pour participer à ce temps d'échange organisé autour du projet de Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (SC3C).

Occasion pour tous de se plonger dans cet objet, d'abord, car le fait de n'avoir pas pu en changer le mot crée de la confusion, voire de la défiance. Il définit en réalité la Culture commune : les compétences et connaissances sont au serré. Ceci étant posé,

service de l'acquisition de cette Culture commune; il fixe les objectifs à atteindre à la fin de la scolarité obligatoire et opère comme un cadre, une boussole, pour construire les programmes disciplinaires en leur donnant de la cohérence. Les objectifs sont déclinés en cinq domaines qui correspondent

aux grands enjeux, en visant à échap- demande le retrait ( donc soutient le socle per à la hiérarchie disciplinaire ; toutes Fillon?... puisque c'est l'existant ). les disciplines contribuent à chacun des domaines, et la mise en œuvre passe par les programmes disciplinaires. Il pose le apportés par Denis PAGET, membre du problème également de la question de CSP ( Conseil Supérieur des Programmes ) l'évaluation, ( entendre : porter un regard et l'un des principaux rédacteurs du proprofessionnel sur le travail de l'élève, lui jet, ont vraiment nourri nos débats. Son

donner de la valeur, ce qui ne passe pas forcément ou exclusivement par

une note).

L'échange et la réflexion nous ont conduits à l'analyse suivante : beaucoup de points positifs, pas de double prescription socle / programme, une culture scolaire ambitieuse, des savoirs disciplinaires au centre, enfin, un projet humaniste et progressiste. Pour autant, des éléments posent problème, le cycle CM1 / 6ème, qui partage le

collège / lycée, le maintien des mots « socle » et « compétences », la mise en œuvre et l'évaluation difficile du domaine citoyen ) et le découpage des domaines réformes. Seule l'équipe Fillon s'en est

Je crois pou- 4 et 5 ( 4 - L'observation et la compréhension du monde et 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine) qui extraordinaire n'ont manque de clarté. Il est également apparu que notre vigilance devait se porter sur bousculé leur em- le projet de parcours artistique et cultu-

chargé, bravé la la terminale, le programme de morale laïque, et les modalités d'évaluation et de validation du socle. Enfin, le mode d'écriture des programmes, écrits par cycle mais avec des repères annuels précis ( refus de la logique curriculaire ), va se faire dans un calendrier trop

construire les

programmes

disciplinaires en

leur donnant de

la cohérence.

[ un cadre pour objec-

tions des « autres » sont également tout à fait instructives ; l'UNSA et le SGEN en demandent la réécriture : c'est trop ambitieux et un LPC <mark>redoré</mark> et simplifié leur aurait convenu, car l'approche « Fillon » leur donne satisfaction sur le fond : FO en

Dans ce contexte, les éclairages



collège, le silence absolu sur la liaison travail a été sous-tendu par une réflexion profonde sur les programmes, parents pauvres dans notre pays, toujours traités en dernière étape, comme la dernière 3 ( La formation de la personne et du roue du carrosse, jamais au cœur des emparé, ayant compris que toucher aux programmes, c'était toucher aux contenus d'enseignement et, par là, un levier puissant pour peser sur la transformation du métier d'enseignant, le LPC n'en étant que la façade visible.

> Aujourd'hui, il y a souvent confusion entre prescription, évaluation et ressources pédagogiques. Dans le même temps, le pilotage des contenus se fait souvent par l'évaluation. Pourtant, personne ne se préoccupe vraiment - ni recherche universitaire, ni ministère - de mesurer l'impact des programmes scolaires sur la réussite des élèves ; la réflexion sur apprendre

et enseigner est très sommaire, de même qu'il y a très peu, aussi, sur l'évolution des savoirs. Et cependant, nous vivons des controverses publiques et aiguës sur des questions récurrentes comme l'enseignement de l'Histoire, les méthodes de lecture, le débat sur le genre, les tenants des disciplines contre ceux des compétences... Tout cela tient beaucoup de la technique du chiffon rouge et conduit à un débat public atrophié.

> [ Il y a urgence à prendre au sérieux la question des programmes et c'est pour nous un véritable enjeu syndical. ]

La vraie question est de savoir ce qui, aujourd'hui, doit être enseigné pour permettre aux individus une insertion en tant que citoyens dans la société. Il y a urgence à prendre au sérieux la question des pro-

grammes et c'est pour nous un véritable enjeu syndical. La consultation sur les programmes organisée par notre section nationale en ce début d'année témoigne bien de ce souci d'être offensifs sur ce terrain aussi; c'est un des leviers impor-

# pour avancer...

tants pour garder la main sur nos métiers, tout comme peuvent l'être les questions de statuts, de formation ou de management...

[ La consultation sur les programmes organisée par le Snes en ce début d'année témoigne bien de ce souci d'être offensifs sur ce terrain aussi.]

Le Conseil Supérieur des Programmes, organisme indépendant et pluraliste issu de la loi de refondation et nommé par le ministre, s'est donc vu confier la fabrication des programmes. C'est une institution fragile et les pressions, tant institutionnelles que politiques, y sont fortes : la démission d'Alain Boissinot, son premier président, ou la rédaction et les modalités de la consultation sur le projet de socle conçues par la DEGESCO - visant à redécouper socle d'un côté et programmes de l'autre - en contradiction avec l'esprit même du projet, et consultation d'ailleurs que le CSP ne jugeait pas pertinente à ce moment du travail, puisqu'il ne fait sens qu'avec les programmes, illustrent bien cette fragilité. Le pari n'est pas encore gagné de pouvoir penser une véritable culture des élèves. On est un peu au milieu du gué. Un des enjeux majeurs serait de parvenir à décrocher les programmes scolaires du calendrier politique ( cinq ans), pour les recoller au calendrier de la formation d'un élève, plutôt de l'ordre de la décennie. Cela éviterait cette course contre la montre, véritable défi qui consiste à boucler des programmes cohérents pour fin janvier. Le terme de cohérence est fondamental dans ce projet. En effet, si l'on observe l'évolution des pro-

grammes ces trente dernières années, on mesure qu'on est passé d'un petit livre de poche écrit gros ( prog. Chevènement de 1985 ) à une multiplication par trois ou quatre du volume ; ils sont devenus de plus en plus tatillons et prescriptifs dans leur mise en œuvre. C'est une inflation terriblement préjudiciable au métier d'enseignant au quotidien, qui mêle tout, en sursaturant le temps scolaire, et devient finalement source d'anxiété et de culpabilisation devant ce qui est ressenti de l'ordre de l'infaisable et, pour des élèves idéaux, voire mythiques.



La tradition en France est celle de la juxtaposition des disciplines sans cohérence a priori; et chercher à en introduire a posteriori ajoute encore de la difficulté, car les choses n'étaient pas pensées ainsi au point de départ. Le CSP s'est donné pour objectif de concevoir des programmes en cohérence et en convergence. C'est l'esprit même du projet de Socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture, en ayant le souci de cibler les postures nécessaires pour apprendre, celles indispensables, mais toujours implicites, et qui ne sont jamais travaillées en tant que telles par les disciplines. Il s'agit de sortir de la posture d'utilisateur, qu'on va toujours trouver suffisante, ce qui conduit à rester immanquablement figé sur une vision utilitariste à courte vue des savoirs. Or l'utilitaire n'est pas l'utile.

Cette conception ambitieuse des savoirs permet de sortir de l'opposition stérile entre savoirs et compétences, mais pose aussi la question de l'évaluation, de ses modalités (compensation ou pas entre les domaines?) et, bien sûr, de l'articulation avec la Seconde. En effet, la loi de refondation s'est arrêtée, et nous le regret-

grammes ces trente dernières années, on tons, à une scolarité jusqu'à seize ans or, mesure qu'on est passé d'un petit livre à seize ans, les élèves sont en Seconde...

C'est pour nous l'occasion de réaffirmer la nécessité d'allonger la scolarité jusqu'à dix-huit ans, d'autant que 90 % des élèves de dix-sept ans sont toujours scolarisés. La liaison Troisième / Seconde va donc s'avérer un maillon essentiel. Comment concevoir la poursuite après la 3ème si tout n'est pas validé - et quelle Seconde ? structurée comment ? pourquoi pas plus ouverte? - sans verser dans un « lycée à la carte », rêvé par certains, dont on sait bien qu'il augmenterait considérablement le délit d'initiés ? Cela doit aussi nous permettre d'interroger d'une façon nouvelle la question des cycles, et de revenir sur leur pertinence tels qu'ils sont. Pourquoi ne pas envisager des cycles de deux ans, avec 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> / 2<sup>nde</sup> et 1ère /Tale ?

Ces chantiers s'ouvrent devant nous, avec notamment la question de l'évaluation mise sous les projecteurs en décembre par le ministère, où nous ne devons pas laisser enfermer ce débat dans la question absurde et inepte du « *pour ou contre les notes* »... encore un chiffon rouge.

Enfin, nous avons à plusieurs reprises été amenés à souligner le besoin de moyens sans lesquels le moindre des projets positifs peut se vider de son sens, voire se révéler un leurre de la pire espèce.

C'est pour porter ce projet d'École, faire partager cette conception de la Culture commune, montrer que nous voulons construire une École véritablement émancipatrice pour tous, que

#### le Snes, avec la FSU, tiendra meeting à Paris le samedi 22 novembre.

Parce que nous ne pouvons nous satisfaire de la crise de recrutement dans nos métiers, de l'absence durable de revalorisation qui la génère, de la situation faite aux stagiaires qui l'entretient, nous dirons ensemble, haut et fort, toutes les idées et les valeurs dont nous sommes porteurs pour nos métiers, toute l'ambition nourrie pour la jeunesse de ce pays.

Corinne BAFFERT -



## I A SECTION

Olivier MOINE

#### Section départementale de l'Ardèche (07)



**Olivier JEUNET** 

Maison des syndicats / 25 avenue de la gare 07000 - PRIVAS Tél: 04.75.64.51.15 / 06 81 82 73 25 Fax: 04.75.64.43.38 Mail: Snes-Ardeche@wanadoo.fr http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?rubrique219



Alexis REYNAUD

Section départementale de la Drôme (26)



Christophe DUMAILLET

Maison des syndicats / 17 rue Georges Bizet 26000 - VALENCE Tél: 04.75.56.77.77 Fax: 04.75.56.00.56 Mail: snes26@wanadoo.fr http://snes26.free.fr



Jean-Louis MOLLARD

Les militants de la Section académique ne sont pas des professionnels du syndicalisme. Nous sommes d'abord des collègues et des professionnels de nos métiers respectifs, qui concilions — avec plus ou moins de bonheur — nos vies personnelles, familiales, professionnelles et militantes. Le Bureau académique est élu par notre instance délibérative, la CA académique, elle-même élue par les adhérents.



Cyril BOREL





Publications et communication

Suividusite d Olvier

Listes: Gabriel



Nous sommes égalen

personnels dans les CAPA de

tion, par les adhérents du SN

leur ensemble, nous confère

Anne DORTEL



Cécile BLAY Comptabilité, accueil et téléphone, suivi logistique du S3.



Stagaires, T1, T2 : Cyril, François, Cécile

Nicolas RIPERT

Section ACADÉMIQUE 16 avenue du 8 mai 1945 - BP 137 38403 - SAINT-MARTIN-D'HÈRES CÉDEX



Bernard OGIER-COLLIN

Emploi -

Corinne .

Secrétaria Secrétaire Gén SG Adjoints: Berna Trésorie Coordinatio

et formatio

Elections pro

Gestion des

Suivi des catégories :

CPE: Bernard - COI PEGC: Claudette - Certifiés: François Suivi des CCP des C

Retraités: : Joë Suivi des dossiers

AEA:



Joëlle GU

## académique



Claudette COMBE

Tél: 04.76.62.83.30 / Fax: 04.76.62.29.64

Mail: s3gre@snes.edu

http://www.grenoble.snes.edu

#### Section départementale de l'Isère (38)



Anne-Marie GUILLAUME

pas

Bourse du Travail /32 avenue de l'Europe 38030 - GRENOBLE Cédex 02 Tél: 04.76.23.14.18 Fax: 04.76.40.36.42 Mail: snes.fsu38@wanadoo.fr http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?rubrique238



Serge PAILLARD Section départementale de Savoie (73)



**Nicolas PAVLIDES** 

Maison des syndicats 77 rue Ambroise Croizat 73000 - CHAMBÉRY Tél: 04.79.68.91.79 Mail: Snes73@aol.com http://snes73.free.fr

#### Section départementale de Haute-Savoie (74)



Christine SAINT-JOANIS

10 rue Guillaume Fichet 74000 - ANNECY Tél: 04.50.45.10.71 Fax: 04.50.45.10.71

Mail: haute-savoie@grenoble.snes.edu http://haute-savoie.grenoble.snes.edu

Laure VIGIÉ Secrétariat du S3,

accueil et téléphone,

suivi logistique du S3.

#### Professeurs et CPE stagiaires en lutte avec le SNES-FSU



Malgré une baisse de 400 euros brut pour leur premier traitement, les stagiaires-alternants ont montré leur enthousiasme à la rentrée. À l'ESPE, ils soulignent le travail des formateurs qui avancent depuis plusieurs années sans visibilité dans le contexte de l'autonomie des universités. Dans les établissements, ils apprécient la disponibilité des tuteurs pour qui cette mission relève plus du bénévolat, avec une indemnité devisée par deux. Mais, un mois après la rentrée, les stagiaires en ont marre d'essuyer les plâtres et se mobilisent :

« Oui à la fo<mark>rmation ! Non à la <mark>puniti</mark>on ! ».</mark>

Ils dénoncent la précipitation de la mise en place de la formation: les emplois du temps changeants, les convocations pendant les vacances, les cours « hors-sol », la non-reconnaissance des parcours antérieurs, l'infantilisation qui tourne à l'autoritarisme, les procédures d'évaluation tatillonnes et scolaires...

Avec les syndicats de la FSU, le SNES a largement informé, organisé des AG sur l'ESPE et libéré la parole des stagiaires avec un premier rassemblement devant le rectorat avant d'être reçu par le Recteur.

Dans le contexte de crise de recrutement, le SNES-FSU construit la mobilisation à tous les niveaux pour une formation en alternance à l'ESPE, qui res-

pecte nos métiers et notre professionnalité!



Stagiaires et SNES au rectorat - Octobre 2014

#### Sommaire

Page 2 : Édito.

Page 3 : Liste Agrégés

Pages 4-5 : Liste Certifiés

Page 6: Liste COPsy-DCIO

Page 7: Liste CPE

Page 8: Liste PEGC

Pages 8-9 : Le rôle de nos élus

Pages 10-11 : Listes de sigles aux

CCP des non-titulaires

Pages 12-13: Du souffle, pour

avancer

Pages 14-15: La section acadé-

mique

Page 16 : Stagiaires en lutte / Éducation prioritaire

#### SECTION ACADÉMIQUE DU SNES -FSU

16 av. du 8 Mai 1945 BP 137 - 38403 -

Saint Martin d'Hères - Cedex

e-mail: s3gre@snes.edu
Tél: 04 76 62 83 30
Fax: 04 76 62 29 64
Site académique:

http://www.grenoble.snes.edu

#### Éducation prioritaire : priorité à l'Éducation !

Douche froide pour des collèges de l'académie à la suite de l'annonce, avant tout dialogue dans les instances paritaires, de leur sortie de l'Éducation prioritaire. Présentée comme le résultat d'un redéploiement, la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire est surtout un resserrement du périmètre avec trois réseaux en moins. Quant à l'avenir, si les personnels gardent pendant trois ans leurs indemnités, les mesures d'accompagnement restent floues.

Reste à comprendre les critères de la nouvelle carte. Reprenant l'indice social national construit sur les proportions d'élèves issus de CSP défavorisées, percevant une bourse, accusant un retard à l'entrée en 6ème et résidant en ZUS, le Recteur a adjoint le taux de boursiers au niveau le plus fort, pris en compte les particularités territoriales... Autant de données qui ne peuvent cacher un taux de chômage en hausse dans notre académie, des inégalités sociales qui s'accroissent et une politique de l'Éducation prioritaire qui n'obéit qu'à des logiques comptables. Le SNES et la FSU ont été les seuls à interpeller le Recteur sur cette politique lors du groupe de travail de présentation de la carte. La seule politique possible est de donner priorité à l'Éducation pour la réussite de tous nos élèves.

- Secrétaire générale académique : Corinne BAFFERT - Directeur de publication et rédaction : Jean-Pierre VARNET - ISSN 1147-8241- N° de CPPAP 0216 S 05722 - Dépôt légal 4ème trimestre 2014 - Imprimerie des Deux-Ponts - 38320 - Bresson